

SÉANCE 2 : SÉCURITÉ ET ÉTAT CIVIL : LA CONCILIATION D'INTÉRÊTS DIVERGENTS

Présidence : Jean MASSOT

**Président honoraire de la Section des finances du Conseil d'État et
membre de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), Paris (F)**

Mesdames, et Messieurs,

Je vous propose de commencer sans attendre notre séance de cet après-midi. Comme vous l'avez vu, nous avons un ordre du jour particulièrement chargé.

Je ne vais pas accaparer le micro longtemps, mais je voudrais simplement vous dire rapidement qu'à la différence de Monsieur Montagne, et avec beaucoup moins de modestie que lui, au lieu de vous présenter les orateurs, je vais, si vous le permettez, me présenter moi-même, parce que vous avez sans doute été un peu étonnés de voir sur le programme que la séance de cet après-midi était présidée par un ancien Président de la Section des Finances du Conseil d'Etat, et vous avez tout à fait le droit de vous demander le rapport entre ses fonctions et l'état civil.

Il se trouve que dans ma carrière, qui a eu quand même plusieurs épisodes, j'ai côtoyé d'assez près les questions d'état civil. Dans un temps relativement éloigné maintenant, j'ai été Directeur de la population d'immigration au Ministère des Affaires sociales, et j'avais en charge les questions de nationalité, et donc vous voyez le lien avec l'état civil, et j'avais en charge l'immigration, et vous voyez évidemment le lien avec le registre de population. Je dois dire qu'à l'époque j'enviais un peu les collègues étrangers et notamment ceux qui vous ont parlé ce matin qui avaient un tel registre de population, ce qui est quand même une grande commodité pour connaître exactement la population étrangère présente sur son sol.

Dans un temps un petit moins lointain, j'ai présidé la Commission des recours des réfugiés en France et je me suis notamment heurté à des problèmes d'authenticité des pièces d'état civil que l'on nous produisait. J'ai rencontré aussi -et je le disais tout à l'heure à l'orateur de ce matin- le problème de ces enfants non déclarés en Chine et la question est de savoir si on est là dans un cas de persécution au sens de la Convention de Genève.

Enfin, aujourd'hui, je suis là surtout, je pense, -et c'est pour cela que je remercie le Président Mazars et Madame le Professeur Schmidt-Szalewski de m'avoir invité- parce ma fonction actuelle est d'être membre de la CNIL, la Commission Nationale de l'informatique et des libertés, qui est l'autorité française de protection des données et s'il y a bien une donnée personnelle, c'est évidemment l'état civil. Et à ce titre, nous rencontrons très fréquemment des problèmes liés à l'état civil, qui sont souvent des problèmes un peu matériels et techniques de dématérialisation des actes de l'état civil mais aussi beaucoup plus largement des problèmes quasiment de philosophie, notamment -à nouveau- le problème du registre de population. Je suis, là, atteint d'une certaine schizophrénie car après avoir été tenté par le registre de population quand j'étais Directeur de la population, j'appartiens maintenant à une institution qui a été créée en 1978, précisément en réaction à la tentation de l'époque de créer un registre de population, qui, de façon assez maladroite, l'avait été dans une optique de police.

La question de savoir s'il peut y avoir un registre unique et un numéro unique d'identification des personnes est au cœur de toutes les réflexions que nous avons. Je suis par conséquent

particulièrement intéressé par les travaux de ce matin, mais évidemment encore plus par ceux de cet après-midi puisque l'on m'a confié l'honneur de les présider.

Vous avez vu que le programme est organisé en deux parties. La première partie est une table ronde qui se propose de voir la question de l'état civil à travers quatre vérités. La première est la vérité juridique, qui nous sera présentée par le Professeur Walter Pintens. Nous aurons ensuite la vérité psychologique, qui nous sera proposée par Madame Roseline Ricco, qui remplace à la tribune, comme vous le voyez, le Professeur Emilio Mordini initialement prévu. Nous aurons ensuite la vérité scientifique, qui nous sera présentée par Monsieur Manolis Papasavvas, et, pour terminer, nous entendrons Monsieur Fons Knopjes qui abordera plus largement la vérité de l'état civil en rapport avec la question de l'identité.

Sans plus attendre, je donne la parole au premier orateur, Monsieur le Professeur Pintens.